

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 Mai 2021

Conseil Municipal du
26 Mai 2021

Convocation du
17 Mai 2021

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt un, le 26 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le 17 Mai deux mil vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CALAS Serge, Maire de BEUSTE.

PRÉSENTS : CALAS Serge, CARRASQUET Nadine, DOASSANS Philippe, MORISSET Guillaume, KALVIKOWSKI Kevin, BOISSET Mickaël, BONNEMAZOU Lionel, ESCOUSSE Anne-Laure, ALZARD Aurore, LECLERE Valérie, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice,

ABSENTS : SILVA Christian ; LASSALLE Stéphane

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Claude MULE-BERTRANINE

PROCURATIONS : : Jean-Claude MULE-BERTRANINE a donné procuration à DOASSANS Philippe

SECRETAIRE DE SÉANCE : LECLERE Valérie

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 avril 2021 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : 13 : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

ORDRE DU JOUR :

- **1) Compte rendu des décisions**
- **2) Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour le poste de secrétaire de mairie**
- **3) Budget 2021 – Décision modificative intégration d'un prêt SDEPA**

1- Compte-rendu des décisions

Décision du 16 avril 2021 : La Commune a sollicité une subvention auprès du Conseil Régional et du Conseil Départemental pour le financement des travaux préconisés par l'ONF dans le cadre de la gestion durable du patrimoine forestier estimés à 3560 € H.T.

Décision du 11 mai 2021 : La Commune a procédé à l'acquisition auprès de l'entreprise VERCAUTEREN d'un tracteur tondeuse au prix de 27, 688 € H.T déduction faite de la reprise de l'ancien matériel soit 7688 € H.T.

2- Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour le poste de secrétaire de mairie

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent à temps non complet pour le poste de secrétaire de mairie.

L'emploi serait créé pour la période du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 14 heures.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique B

Le tableau des emplois sera complété comme suit :

Emploi	Grade(s) associé(s)	Catégorie hiérarchique	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail	Fondement du recrutement en qualité de contractuel
Secrétaire de Mairie	Rédacteur	B	1	14 heures	Art 3.I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article 3.I 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté d'un traitement afférent à un indice brut 372 et majoré 343

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DÉCIDE La création à compter du 1^{er} juin 2021 au 30 juin 2021 d'un emploi non permanent à temps non complet de secrétaire de Mairie, représentant 14 h de travail par semaine en moyenne, Que cet emploi sera doté d'un traitement afférent à un indice brut de 372 et majoré 343

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe,

ADOpte l'ensemble des propositions du Maire

PRÉCISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Vote : 13 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

3- Budget 2021 – Décision modificative intégration d'un prêt SDEPA

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'effectuer des régularisations d'écritures au budget primitif 2021 concernant l'intégration par opération patrimoniale du capital de l'emprunt contracté en 2018 auprès du SDEPA pour l'alimentation d'un poste de relevage rue de la Ribère.

Opérations d'ordre d'investissement

Dépenses	Art. 204582	2842,28 €
Recettes	Art.168758	2842,28 €

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré,

Afin de procéder à ces opérations, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver les opérations d'ordre ci-dessous :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les opérations d'ordre ci-dessus.

Vote : 13 Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Le Maire
Serge CALAS**

CALAS Serge		CARRASQUET Nadine	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude	Absent excusé	DOASSANS Philippe	
MORISSET Guillaume		KALVIKOWSKI Kévin	
BOISSET Mickaël		BONNEMAZOU Lionel	
SILVA Christian	Absent	ESCOUSSE Anne- Laure	
ALZARD Aurore		LECLÈRE Valérie	
CELLE Sonia		CHARBONNEL Patrice	
LASSALLE Stéphane	Absent		